Marseille : il vole une Maserati puis commet un braquage à main armée au sud de Toulouse, Mohammed était « guidé par des voix »

06/04/2019 à 19h20

En février, après une poursuite, les gendarmes ont interpellé un homme après un vol dans une station de l'autoroute A 61. Le tribunal vient de prononcer 18 mois de prison

«Ce n'est pas moi Monsieur le président, c'est la voix dans ma tête !». Le président Glavany n'a pas encore levé les yeux vers Mohammed, dans le box du tribunal correctionnel de Toulouse, qu'il est déjà apostrophé. «Laissez-moi d'abord vous dire ce qu'on vous reproche…», sourit le magistrat.

Le samedi 23 février, cet homme âgé de 27 ans, a semé un sacré désordre sur son passage, de Marseille jusqu'à Toulouse (1). «**Vous avez volé une Maserati, stationnée à Marseille, seulement 20 minutes après être arrivé par le train de Toulouse**. Puis sur l'autoroute en revenant vers la Haute-Garonne, vous avez dérobé la caisse d'une station-service, les employés étaient en pause», égrène le président. Signalée par le responsable du commerce, la voiture est repérée par les gendarmes du peloton motorisé, non loin de Montesquieu-Lauragais. La circulation est à l'arrêt à cause d'un accident de la route.

«Les gendarmes vous arrêtent. Un militaire a le temps de vous passer une menotte, d'enlever la clé… Sauf que la voiture était équipée d'un système «start and stop», **vous avez pu**

repartir en trombe, sans la clé». Dans sa fuite, Mohammed a légèrement blessé le motard de la gendarmerie.

L'homme a laissé son véhicule non loin de là, et a fui à travers champs. Il a été par la suite interpellé. «J'entends une voix de femme, qui me dit de faire des mauvaises choses. Elle m'a dit que les clés de la voiture étaient dans la boîte à gant, et elle voulait que je vole la caisse du magasin ! Je suis schizophrène, je veux aller en psychiatrie» explique Mohammed, hébété. (…)

Le tribunal a condamné le prévenu à **18 mois de prison, dont 6 avec sursis.** Il a également l'obligation de se soigner et d'indemniser ses victimes, à hauteur de 1 100 euros.

ladepeche.fr